



2H +  
retour



4.4 km



370 m (+)  
125 m (-)



1720 m  
1400 m

**Départ :** Sommet de la télécabine de Lélex.

**Information remontées mécaniques :** 04 50 20 91 43

**Difficulté :** \* \* \*

**Zone de quiétude :**

du 15 décembre au 30 juin



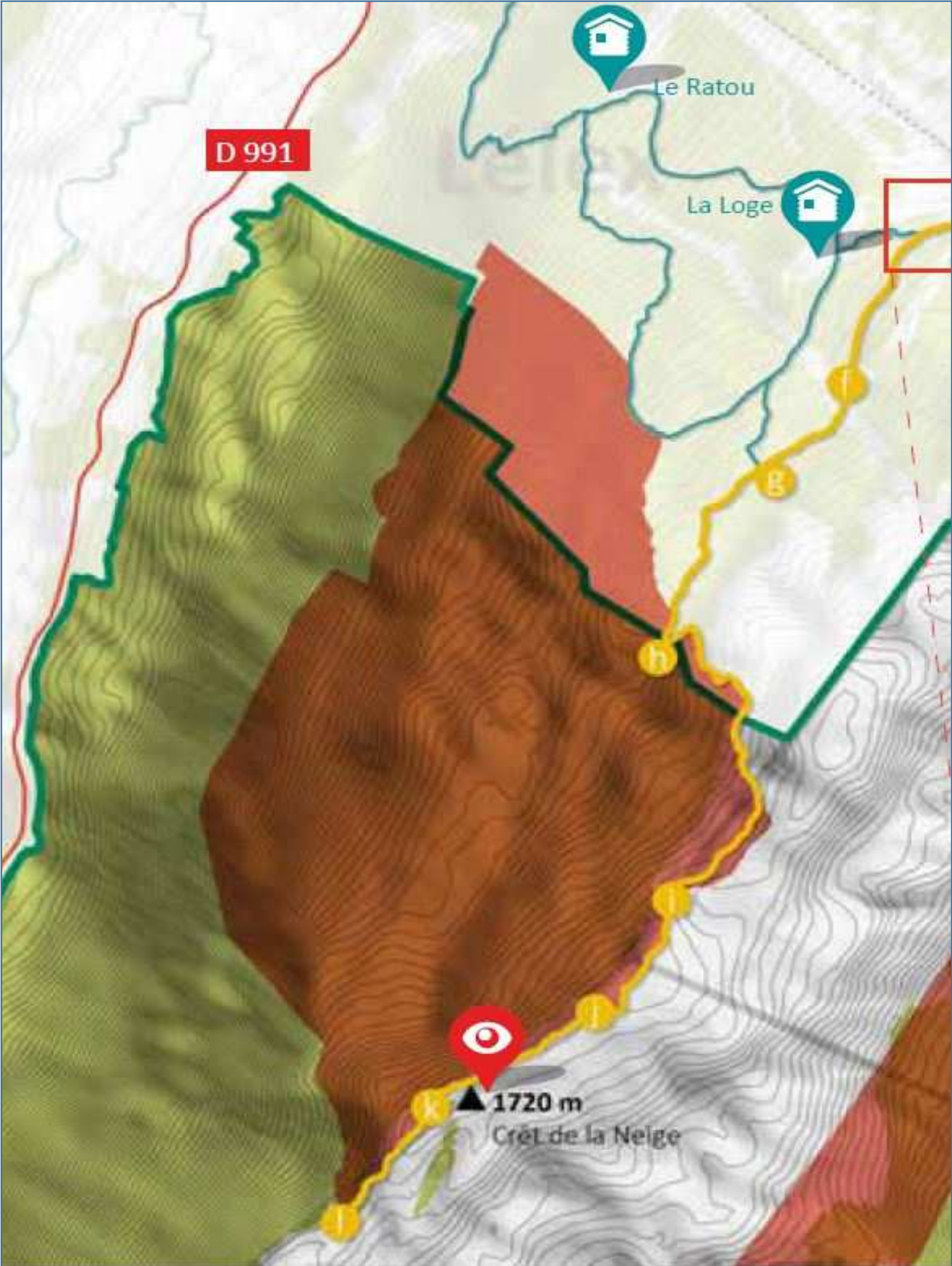
Restez sur  
les chemins  
balisés.



Respectez les zones de  
quiétude de la faune  
sauvage.

## Balade en raquettes

*De la Catheline au  
Crêt de la Neige*



D 991



Le Ratou



La Loge



▲ 1720 m

Crêt de la Neige



Limites Réserve naturelle nationale



Zone de quiétude



Crozet

La Catheline

restaurant

gare

ESF

Montoisey

0 m

500

de la faune sauvage

Itinéraire décrit

Autre itinéraire balisé

En sortant de la gare de la Catheline, un plan du parcours **a** se situe en face de vous. Traverser la plateforme en longeant par la gauche la terrasse du bar puis le chalet de l'École de Ski Français **b**. Ne pas chercher à monter par les pistes mais traverser la piste de ski des Œillets en obliquant légèrement à droite **c**. Emprunter un étroit passage au plat **d**, un premier poteau vous indiquant les directions du Crêt de la Neige et de Lélex. Arrivé à une patte d'oie **e**, suivre la direction du Crêt de la Neige ; passer sous le télésiège des Loges puis suivre les jalons au milieu des épicéas dispersés. Traverser la piste de ski des Asters **f** et pénétrer dans la combe des Voyettes **g**. Remonter cette combe en suivant les jalons. Au fond, une courte montée raide **h** permet de rejoindre un petit plateau. La montée continue, plus douce, jusqu'à la ligne de crêtes **i**. Après un passage dans un canyon **j**, le parcours sillonne entre des pins à crochets. Le Crêt de la Neige est atteint, symbolisé par un poteau **k**. Au loin, on aperçoit la croix du Reculet, second plus haut sommet du massif Jurassien. L'itinéraire est jalonné jusqu'au carrefour « Sur les Brulats » **l**.

*Il est possible de partir en raquettes depuis le village de Lélex par un itinéraire balisé ; merci de ne pas emprunter les pistes de ski (+1h30 à l'aller | \*\*\*).*

*Depuis l'arrivée de la télécabine du Fierney, un parcours jalonné relie la Catheline (+1h | \*\*\*).*

## EN CAS D'ACCIDENT

- 1** Je couvre  
je protège  
et rassure  
la victime.



- 2** J'alerte les secours  
en composant  
le 112 même  
sans réseau.



- 3** J'utilise les  
signaux de détresse.



oui

non

**Du 15 décembre au 30 juin, le secteur du Brulât d'en Haut est interdit à toute activité de randonnée.**